



ROLAND WOINET

Commissaire Aux Comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale Dauphiné-Savoie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE EXIGO 2

DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL)
EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)

ROLAND WOINET

Expert-comptable

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Dauphiné - Savoie

180, Rue de Chatagnon

38430 MOIRANS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EXIGO 2
DE SARL EN SAS**

Aux Associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Votre société a pour objet :

- L'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaires aux comptes,
- La prise de participations et de tous intérêts dans toutes sociétés, entreprises et affaires relevant de l'activité ci-dessus,
- La fourniture de prestations de toutes natures permettant d'assurer la gestion notamment administrative, comptable et financière, ainsi que la gestion du personnel des sociétés dans lesquelles la société a des participations.

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, que j'ai certifié sans réserve en date du 11 juin 2026, font apparaître un bénéfice net de 527 K€ contre 1.420 K€ l'exercice précédent et des capitaux propres de 9.323 K€.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 3.637 K€ HT au 31 décembre 2025 contre 3.435 K€ HT l'exercice précédent, constitué des prestations de services facturées aux sociétés d'exploitation du groupe au titre des fonctions de Présidence et des fonctions techniques.

Les charges de personnel s'élèvent à 3.603 K€ au 31 décembre 2025 contre 3.096 K€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à <26> K€ au 31 décembre 2025 contre 274 K€ l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier pour 553 K€ et en l'absence de résultat exceptionnel et d'impôt sur les sociétés, le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'élève à un bénéfice de 527 K€ contre un bénéfice de 1.420 K€ l'exercice précédent.

L'entreprise emploie un salarié.

Au 31 décembre 2025, l'actif du bilan s'élève à 14.717 K€ et est composé :

- de l'actif immobilisé net pour	13.495	K€
- d'actifs circulants pour	714	K€
- de trésorerie pour	508	K€

L'actif immobilisé est composé :

- D'un véhicule d'une valeur nette comptable de 7 K€,
- D'une caution bancaire pour 33 K€
- De titres de participations et de créances rattachées à ces participations pour une valeur nette comptable de 13.456 K€.

Les principales participations détenues par votre société au 31 décembre 2025 sont :

- 91,93 % d'EXIGO
- 50 % de IODA FINANCEMENT

Le passif est constitué :

- des capitaux propres pour	9.323	K€
- des provisions pour risques et charges	/	K€
- de dettes financières pour	5.044	K€
- de dettes d'exploitation pour	350	K€

Le capital social s'élève à 6.390.846 €.

Les dettes financières sont principalement composées :

- D'emprunts bancaires pour 4.153 K€
- De soldes créditeurs de banque pour 71 K€
- De comptes courants d'associés pour 349 K€
- De dettes rattachées aux participations pour 472 K€

Les dettes d'exploitation sont principalement composées :

- De dettes fournisseurs pour 70 K€
- De dettes sociales pour 161 K€
- De dettes fiscales pour 101 K€
- De clients créditeurs pour 18 K€

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été approuvés en date du 26 juin 2026. Les associés ont décidé la distribution d'un dividende de 330 K€.

Fait à Moirans, le 29 juillet 2026

Le commissaire aux comptes

Roland WOINET

